



Katrin JADIN
Députée fédérale
Conseillère communale d'Eupen

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Utilisation des médias sociaux par la Police : insuffisant alors que le cadre se met en place

- Bruxelles, le 23 janvier 2017 -

La Députée fédérale Katrin JADIN a questionné la semaine dernière, en Commission de l'Intérieur de la Chambre, le Ministre Jan JAMBON sur sa dernière communication concernant l'utilisation de l'application WhatsApp par la Police et les citoyens. La Députée s'est aussi enquis de la situation dans certaines parties du pays et comment développer ces PLP.

Selon, Jan JAMBON, *Actuellement, il y a 957 PLP enregistrés dans notre pays. Les chiffres actuels démontrent que les PLP sont très bien connus auprès des citoyens. Les PLP sont en effet portés à la connaissance des citoyens à l'aide de différents canaux.*

Alors que les chiffres précédents soulignaient le faible nombre de PLP en Région Wallonne en comparaison à la Flandre, **il s'avère que certaines parties en sont tout simplement dépourvues.** C'est le cas, par exemple, de l'arrondissement de Verviers.

Désireuse de développer ses moyens en Wallonie, **la Députée s'est informée sur les aides fournies pour la création d'un Partenariat local.** Outre, comme le précise le Ministre, *les fonctionnaires de police mandatés qui informent les citoyens au niveau local, il existe différents instruments (une charte standard, une check-list, un starter kit, etc.) développés afin de simplifier la création d'un PLP.*

L'ensemble sera soutenu et encadré par le comité d'accompagnement qui a été mis sur pied au niveau fédéral. Ce comité développera, d'une part, des outils utiles afin de stimuler et simplifier la création d'un PLP et, d'autre part, il agira comme facilitateur afin d'échanger des bonnes pratiques et obtenir une meilleure collaboration entre les partenaires concernés.

Concernant l'application WhatsApp, le Ministre précise que les pourtours sont toujours en discussion afin de définir des directives uniformes concernant l'utilisation de médias sociaux par les PLP et ce, au regard de la loi sur la protection de la vie privée. Ces directives seront donc la base des futurs PLP désireux d'intégrer l'utilisation des médias sociaux.

L'avenir des médias sociaux semble donc assuré, puisque tant Le Ministre que la Députée fédérale concluent d'un commun accord sur l'utilisation des médias sociaux et des applications mobiles dans le cadre de la sécurité et de la prévention.

La Députée fédérale MR, a rappelé la difficulté de la mise en œuvre : *On est évidemment confronté à un équilibre qu'il est impératif de conserver entre, comme vous le dites très justement, le respect de la vie privée et tout ce que cela a comme conséquence, d'une part, et le cadre légal en vigueur, d'autre part.*

POUR PLUS D'INFORMATIONS, OU POUR NOUS FAIRE PARVENIR VOS TÉMOIGNAGES, CONTACTEZ KATTRIN JADIN :

Tél. : 0478/333.417 | e-mail : kattrin@jadin.be